



Allocations Familiale, garde alterné, divorce par consentement.

Par **xitey**, le **23/08/2016** à **10:43**

Bonjour,

Je suis papa de jumeaux (qui ont 7 ans) et divorcé depuis un peu plus de trois ans. Nous avons la garde alterné.

Au moment de la séparation l'écart de salaire était assez infime et insuffisant pour que ma femme demande une prestation compensatoire, je lui ai tout de même laissé l'intégralité des allocations familial pour compenser cet écart de salaire (c'est stipulé sur le jugement de divorce).

Aujourd'hui cet écart de salaire n'existe plus et je souhaite avoir la moitié des allocations pour pouvoir subvenir aux besoins des enfants. Le divorce a été fait **par consentement mutuel** et mon ex femme refuse de revenir sur la division des allocations familial.

Existe il un moyen pour que je touche la moitié des allocations ou bien elle en gardera toujours l'intégralité ?

Merci de votre aide.